

PROCES VERBAL

Séance du 21 Septembre 2017

20 heures 30

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie le 21 Septembre deux mil dix sept à 20 heures 30 mn sous la présidence de Monsieur Michel SUPPLY, Maire.

Présents : M. WAVREILLE Bernard, M. COUSINA Denis, Mme COUSINA Lydie, Mme JEANNEY Laurence, Mme MARIAGE Sandrine, M. DELORME Joël, Mme KIEFFER Caroline.

Absents : Mr Jean-Philippe TROUSSET (Pouvoir à Mme KIEFFER Caroline)

Date de convocation : le 14 Septembre 2017.

Mme JEANNEY Laurence a été nommée secrétaire.

Le procès verbal du 30 Juin 2017 est adopté.

I. DELIBERATIONS

➤ **Délib n° 18/2017 Acquisition par la commune d'une bande de terrain appartenant à Mr TROUSSET Hervé**

Mr le Maire explique au conseil qu'à la suite d'une erreur matérielle de bornage au moment de la division parcellaire et de l'alignement de la rue le long du terrain de Mr TROUSSET Hervé Rue de Reims, la commune s'est attribuée une bande de terrain d'une surface de 6 m² qui ne lui appartient pas et a réalisé le trottoir devant cette parcelle.

Aucune régularisation n'est intervenue jusqu'à ce jour, mais Mr TROUSSET a trouvé un acquéreur pour cette parcelle et souhaite régulariser cette situation.

Après discussion avec Mr le Maire, il propose de rétrocéder cette bande à la commune à titre gratuit, charge pour elle de régler tous les frais d'actes nécessaires à cette régularisation chez le notaire.

Considérant cette offre, le Conseil Municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré, autorise Mr le Maire :

- à acquérir, à titre gratuit, cette bande de terrain pour régularisation
- à régler tous les frais d'actes chez le notaire désigné.

➤ **Délib n° 19/2017 Décision modificative N° 2 Virement de crédits pour régularisation d'ordre budgétaire**

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier de Madame la Perceptrice d'Hermonville qui nous demande la régularisation d'une erreur d'imputation comptable sur un compte provisoire d'investissement sur des opérations de voirie en 2014 et 2015.

La régularisation de ces opérations d'ordre budgétaire répond au principe de sincérité du bilan car elle permet de mettre ainsi l'état de l'actif en conformité avec la réalité.

Les crédits budgétaires pour ces opérations d'ordre n'ayant pas été prévus au Budget Primitif 2017, il convient de voter les crédits ci après :

DEPENSES		RECETTES	
Article (Chap.) – Opération	Montant	Article (Chap.) – Opération	Montant
21538 (041) : Autres réseaux	10 222,99	21531 (041) : Réseaux d'adduction eau	10 222,99
201538 (041) : Autres réseaux	1 270,14	21532 (041) : Réseaux d'assainissement	1 270,14
TOTAL DEPENSES	11 493,13	TOTAL RECETTES	11 493,13

Le conseil Municipal à l'unanimité donne son accord pour cette régularisation budgétaire.

➤ **Délib n° 20/2017 Construction d'une salle polyvalente – Demande de Subvention au Conseil Départemental**

La commune d'Ormes a décidé depuis déjà quelques années, la construction d'une salle polyvalente sur son territoire. L'étude de ce projet, mis de côté plusieurs mois, en est à la phase de validation de l'Avant Projet Définitif.

Répondant à des besoins non satisfaits en terme d'accueil d'activités sportives, ludiques, d'associations diverses, cet équipement s'inscrit de manière cohérente dans le développement local de la commune.

Les données de base du projet sont les suivantes :

- ✓ La salle polyvalente se situera sur un terrain propriété de la Commune de 11 900 m².
- ✓ La superficie prévisionnelle de l'équipement est d'environ 200 m² en sus des espaces techniques et de la cuisine.
- ✓ Elle devra pouvoir accueillir 200 personnes, pour des activités diverses : associations (club de gym, comités des fêtes, pompiers ...) repas et réunions de famille, mariages, manifestations, etc.

A ce stade, la Commune a désigné comme Assistant à Maîtrise d'Ouvrage la SEM AGENCIA, chargée de l'accompagner depuis la programmation jusqu'à la livraison de l'ouvrage et son parfait achèvement et a confié la Maîtrise d'œuvre par délibération en date du 27/10/2016, à la Société IDONEIS qui après plusieurs réunions de travail, nous a présenté l'APD chiffré.

Le montant provisoire de l'opération au stade avant programmation est de 1 520 000 € TTC.

Etant entendu l'exposé de Mr le Maire,
Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité,

- ✓ de solliciter de la part du Conseil Départemental une subvention au taux le plus élevé possible (entre 17 % et 23 %) pour la réalisation de cette opération sur la base du montant prévisionnel provisoire.
- ✓ de doter Mr le Maire de tous pouvoirs à l'effet de cette sollicitation.

➤ **Délib n°21/2017 Nomination du conseiller communautaire suppléant au sein du conseil communautaire de la CUGR**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-6-2 1° alinéa 9,

Vu la loi n°2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain permettant désormais aux communes membres des communautés urbaines représentées par un seul membre au conseil communautaire de disposer d'un conseiller suppléant,

Considérant que le conseiller suppléant a vocation à siéger au sein du conseil communautaire à la place du conseiller titulaire en cas d'empêchement ou d'absence sans qu'il lui soit nécessaire de lui confier un pouvoir,

Considérant que dans les communes de moins de 1000 habitants le conseiller suppléant sera le suivant selon l'ordre du tableau, Mr Bernard WAVREILLE, 1^{er} Adjoint est désigné d'office suppléant de Mr Michel SUPLY.

➤ **Révision du P. L.U.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une réunion de travail sur le projet de révision du PLU de la Commune s'est tenue le jeudi 14 Septembre en Mairie avec l'intervenant de l'Agence d'Urbanisme.

Afin de finaliser le classement définitif des zones, deux points sensibles du dossier restent à éclaircir :

- L'Agence d'Urbanisme propose en classement en zone 2AU pour le secteur localisé le long du Chemin Vert et de la Rue de Reims. Or, une division parcellaire a été accordée en début d'année sur ce terrain aujourd'hui classé en zone U malgré le fait que les réseaux ne soient pas présents au droit de chaque parcelle.
Les élus hésitent entre un classement en U confirmant la division parcellaire mais illogique du fait du manque des réseaux ou entre le maintien partiel en 2AU.
Les zones U doivent être raccordées et la commune n'a plus la compétence voiries et assainissement.
- Concernant les emplacements réservés : le projet actuel prévoit un ER en vue de l'extension du cimetière communal, l'aménagement d'une aire de stationnement et l'agrandissement des bassins EP

La commune ne possédant plus la compétence pour apporter des réponses à ces questions, une réunion est programmée avec la Communauté Urbaine du Grand Reims pour connaître leur position.

Lorsque ces deux points auront été éclaircis, nous pourrons avancer sur le projet et le présenter aux personnes publiques associées.

➤ **Réalisation d'un trottoir Rue de Thillois**

En raison de l'extension du village suite à la réalisation du lotissement Rue de Thillois, il est nécessaire de prolonger le trottoir afin d'assurer la sécurité des piétons.

Le Conseil Municipal décide de demander l'inscription de ces travaux de voirie à la CUGR, et charge le Maire des formalités nécessaires.

III – QUESTIONS DIVERSES

- ✓ DIA N° 6/2017 à DIA N° 13/2017

Le Maire informe l'assemblée qu'il n'a pas exercé son droit de préemption sur les biens référencés AB 238 et 239 d'une contenance de 948 m² situé Lieu dit le Village ; sur le bien référencé AB 40 d'une contenance de 575 m² situé 3 Rue de la Forge ; sur le bien référencé AA 86 d'une contenance de 1149 m² situé 14 Grande Rue ; sur le bien référencé AA 46 d'une contenance de 1063 m² situé 15 Rue de la Briqueterie ; sur le bien référencé AB 109 d'une contenance de 718 m² situé 7 Rue de Pargny ; sur le bien référencé AB 239 d'une contenance de 466 m² situé Chemin du Dresfervouin, sur le bien référencé AB 208 d'une contenance de 484 m² situé Chemin du Dresfervouin ; sur le bien référencé AA 262 d'une contenance de 1064 m² situé 16 Rue de Thillois.

Rappel : Cette compétence est désormais transférée à la Communauté Urbaine Grand Reims et l'avis du Maire est consultatif.

- ✓ COMMISSION POUR ORGANISATION DE LA PRESTATION DE NOEL

La commission se réunira le Vendredi 13 Octobre à 18 h 30 afin de discuter de la prestation de Noël (repas ou Colis)

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h 10.

Séance du 21 Septembre 2017

N° délibérations	Thème	Objet de la délibération	N° page
18/2017	Acquisition	Acquisition par la commune d'une bande de terrain appartenant à Mr TROUSSET Hervé	28
19/2017	Finances	Décision Modificative N° 2 Régularisation d'ordre budgétaire	28
20/2017	Marché Public – Salle polyvalente	Construction d'une salle polyvalente – Demande de Subvention au Conseil Départemental	29
21/2017	Intercommunalité	Nomination du conseiller communautaire suppléant au sein du conseil communautaire de la GUGR	29

EMARGEMENTS

Michel SUPLY	Bernard WAVREILLE	Denis COUSINA	Joël DELORME
Caroline KIEFFER	Marcel MOULINET Démissionnaire	Lydie COUSINA	Laurence JEANNEY
Sandrine MARIAGE	Jean-Philippe TROUSSET Absent Procuration		